



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 019
Election des représentants du
conseil municipal à la SPL
DIGITAL MAX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants et L. 1531-1 ;

Vu le Code de commerce, notamment ses articles L. 210-6 et L. 225-1 et suivants ;

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 3-1° ;

Vu la délibération n°13.07.10.09-509 du Conseil Municipal du 7 juillet 2013 portant création de la Société Publique Locale « DIGITAL MAX » pour la gestion des ressources numériques du territoire de MACS ;

Vu les statuts de la société ;

Vu le règlement intérieur de la société ;

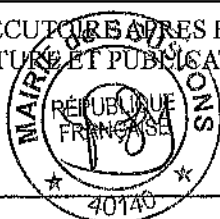
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner, conformément à l'article 26 des statuts, *David LYS* pour siéger en tant que représentant(e) de la commune à l'Assemblée spéciale des collectivités, dont la participation est trop réduite pour bénéficier d'une représentation directe au sein du Conseil d'administration de la société ;
- de désigner, conformément à l'article 32 des statuts, *Mélyssa LELONG* pour siéger en tant que représentant(e) de la commune à l'Assemblée générale de la société ;
- de désigner, conformément au règlement intérieur de la société, *Frédérique CHARPENEL* pour siéger en tant que représentant(e) de la commune au sein du comité technique de contrôle de la société.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTIF APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23.04.26

Le Maire,



Soustons, le 13 avril 2026,

Monsieur le Maire

Philippe SAINT-MARTIN



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_019-DE

